



Fédération Française des Associations Philatéliques

GRUPEMENT PHILATELIQUE DU CENTRE-OUEST

Amicale Philatélique Poitevine

XV^{ème} Région fédérée

**REGLEMENT DE L'EXPOSITION INTERREGIONALE
PhilaOuest 2009
CLASSE CARTOPHILIE**

**Une exposition CARTOPHILE interrégionale se tiendra les
vendredi 18, samedi 19 & dimanche 20 septembre 2009
Parc des expositions de POITIERS**

Heures d'ouverture : de 9 h à 18 h (vendredi et samedi)
Dimanche : 9 h à 17h
L'entrée sera gratuite.

Article 1 - Participation

L'exposition est ouverte aux cartophiles.
L'exposant doit être propriétaire de l'ensemble des pièces de sa collection.

La présentation développera un thème ou un sujet choisi par l'exposant. Le concurrent est libre de monter sa participation selon son choix.

Une collection ne comprendra que des cartes postales émises dans le commerce : anciennes, semi modernes ou modernes, neuves ou ayant voyagé.

Les Collections sont réparties dans 2 Divisions :

- Thème (ex : les chiens, le 1^{er} avril, les monteurs d'ours, les petits métiers, les timbres, ...)
- Sujet géographique (ex : ma ville, mon village, ma région, les moulins du Poitou, ...)

Article 2 - Présentation des collections

- La participation doit comporter un titre et une page de présentation.
- Les participations seront montées sur des feuilles pour être placées verticalement.
- Chaque feuille sera numérotée au recto en haut et à droite dans l'ordre de la présentation.
- Aucune cote ou prix ne devra apparaître sur les feuilles ou pièces présentées.
- Chaque feuille devra être placée dans une enveloppe protectrice en matière transparente.
- Les feuilles non protégées ne seront pas exposées.
- Les présentations en classeur ne sont pas admises.

Article 3 - Demande préalable de participation

L'admission des participants avec attribution des cadres sera décidée par une commission de sélection. Le comité de sélection est seul juge de la suite à donner à la demande de participation.

- La fiche d'inscription sera accompagnée :

- de la **photocopie du plan** (généralement la 1^{ère} page de la collection)

➤ Le nombre de cadres attribués à chaque participation sera, en principe, le suivant :

- Adultes 2 cadres de 16 feuilles au minimum et 5 cadres au maximum

Aucune présentation ne pourra être modifiée ou retirée, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les membres qui désirent participer à cette exposition devront faire parvenir, à l'adresse suivante :

AMICALE PHILATELIQUE POITEVINE
2 rue de Berry
86170 AVANTON

une demande de participation, lisiblement remplie et signée par eux-mêmes, avant le :
1^{er} juin 2009, délai de rigueur.

Le comité d'organisation fera connaître sa décision avant le **15 juin 2009**

Article 4 - Acceptation de la participation

Les exposants dont la demande aura été retenue recevront alors une lettre d'acceptation et une fiche d'inscription définitive précisant le nombre de cadres accordés. La fiche d'inscription définitive dûment complétée et signée par l'exposant devra parvenir au plus tard le **6 août 2009** à

AMICALE PHILATELIQUE POITEVINE
2 rue de Berry
86170 AVANTON

Elle sera accompagnée :

- de la FICHE D'INVENTAIRE
- de la PHOTOCOPIE du plan
- du REGLEMENT de tous les frais mentionnés sur la fiche d'inscription (droit de participation, assurance, frais de retour de la collection)

Elles tiendront lieu de demande d'inscription définitive.

Il sera perçu un droit de participation de **4 euros par cadre de 16 pages**. Le montant de ce droit sera adressé au comité d'organisation sous forme d'un chèque libellé à l'ordre de l'association organisatrice, en même temps que l'inscription définitive.

Les participations à exposer devront

- soit parvenir sous pli recommandé ou chargé au plus tard le 5 septembre 2009 à l'adresse suivante :

AMICALE PHILATELIQUE POITEVINE
2 rue de Berry
86170 AVANTON

- soit être remises au comité d'organisation sur le lieu de l'exposition le jeudi 17 septembre 2009 de 14h à 18 h

Article 5 - Jugement de la participation

Le jugement de la participation tient compte exclusivement de ce qui est exposé.

- La participation est jugée par un jury composé de cartophiles
- Le Jury désigné par le Comité d'organisation tient compte dans son évaluation des critères suivants :

• Originalité et créativité	20
• Traitement, recherche et connaissance du sujet	30
• Rareté du matériel	15
• Condition et état des cartes	15
• Attractivité des cartes	10
• Présentation	10

- Le Comité d'Organisation tiendra à la disposition des membres du jury les feuilles de notes pour chacun des exposants. Ces feuilles en deux exemplaires, complètement et lisiblement remplies seront destinées, l'une au Comité d'Organisation et l'original sera remis à l'exposant.

- Les participations classées aux trois premières places sont primées respectivement : Or, Argent, Bronze. Les suivantes sont citées par ordre alphabétique avec mention du nombre de points obtenus.

Au diplôme qui leur sera remis, sera jointe la feuille de notation.

Article 6 - Sécurité

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Mais tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces, etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté :

a) - soit de demeurer leur propre assureur : ils devront dans ce cas renoncer par l'imprimé joint à tous recours contre le comité d'organisation. (voir feuille annexe)

b) - soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix ; ils devront dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le comité d'organisation.

c) - soit utiliser, par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant, la police ouverte souscrite par le Groupement Philatélique du Centre-Ouest. Le comité d'organisation n'étant qu'un intermédiaire auprès des assureurs, il ne pourra encourir de ce fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

Dans ce dernier cas, les exposants désirant être assurés devront régler le montant de la prime d'assurance calculé sur la valeur estimée des collections présentées en même temps que leur droit de participation avec l'inscription définitive.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page, faute de quoi la demande d'inscription à l'exposition resterait sans suite. L'exposant devra posséder la photocopie de sa collection.

Article 7 - Démontage

La mise en place des participations se fera le jeudi 17 septembre 2009 de 14 heures à 18 heures par les soins du comité d'organisation. Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Le démontage sera effectué par le comité d'organisation après la fermeture. Les exposants qui désirent reprendre eux-mêmes leurs collections devront le faire après le démontage, le dimanche 20 septembre 2009 à partir de 17 heures 15.

Les exposants souhaitant le renvoi par la Poste de leurs collections devront le faire savoir avant l'exposition et régleront les frais de réexpédition selon le régime qu'ils souhaitent avec les frais de participation.

Dans les deux cas, la réexpédition sera effectuée dans la semaine suivant la manifestation. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou autres dégâts pendant le transport.

Article 8 – Acceptation

Le fait de participer à l'exposition cartophile implique pour le candidat l'acceptation sans réserve de toutes les clauses du présent règlement.

Article 9 - Dispositions finales

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications ou compléments qu'il jugerait nécessaires

L'évolution ultérieure de ce règlement est de la compétence de la commission des statuts et règlements du G. P. C. O.

POITIERS le 20 décembre 2008